

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES DU RHONE

REPUBLIQUE FRANCAISE

2024_079

Arrondissement d'Aix en Provence

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

**COMMUNE
DE
LA FARE LES OLIVIERS**
13580

2024_27_DGS

**ARRETE PORTANT DESIGNATION
A LA COMMISSION DE SECURITE D'ARRONDISSEMENT D'AIX EN PROVENCE**

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,
Vu l'article L 2122.18 du code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu le code de la construction et de l'habitat,
Vu le décret 95.260 du 8 mars 1995 relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,
Vu l'arrêté préfectoral 3694 du 16 octobre 1995, modifié par l'arrêté 2099 du 13 juillet 1999 portant création des commissions de sécurité d'arrondissement dans le département des Bouches du Rhône,
Considérant qu'il y a lieu de désigner un représentant du Maire pour siéger avec voix délibérative à la Commission de Sécurité d'Arrondissement d'Aix en Provence,

ARRETE :

Article 1 : Sont désignés pour représenter le Maire à la Commission de Sécurité d'Arrondissement d'Aix en Provence :

- Monsieur Joël YERPEZ, 1^{er} Adjoint
- Monsieur Yves LOMBARDO, Adjoint au Maire délégué aux transports, aux affaires militaires et à la sécurité

En cas d'empêchement de ces derniers :

- Madame Chantal GARCIA, Adjointe déléguée à l'éducation, aux finances et à la démocratie de proximité
- Monsieur Patrice MARTIN, Adjoint délégué aux affaires techniques et aux travaux

Article 2 : Le présent arrêté sera affiché sur les lieux, publié et transmis à M. le Sous-Préfet d'Aix en Provence, M. le Chef de la Police Municipale, M. le Chef de Brigade de Gendarmerie, M. le Chef de Centre de Secours de la caserne intercommunale de la Basse vallée de l'Arc, M. le Directeur des Services Techniques de la commune de LA FARE LES OLIVIERS.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 9 février 2024.

Le Maire,

Jérôme MARCILLAC

